

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
2 DECEMBRE 2021

DATE d'AFFICHAGE
10 DECEMBRE 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 28
Votants : 32

L'an deux mille vingt et un,
le 7 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Patrick BEILLON, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLÉ, - Eric LIPPENS, - Mme Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : MM. Christian BILLY, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLE, - Mireille LUCAS, - Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - Régine ROSSET.

M. Christian BILLY donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD

M. Alain HALIMI donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

M. Denis HILLAIREAU donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN

Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Annie DRENO a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°116-2021 – CENTRE DE VACCINATION – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU
COMITE DES FETES DE MUZILLAC**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes participe à la campagne de vaccination contre le COVID, avec notamment le centre de vaccination à Muzillac en fonctionnement depuis le 25 janvier 2021.

Cette ouverture a été rendue possible grâce à la mobilisation des partenaires du territoire, dont le comité des fêtes de Muzillac, qui a mis à disposition, à titre gracieux, un barnum et du mobilier pour faciliter le pré-accueil, entre le 25 janvier et le 8 novembre 2021.

Afin de remercier cette association pour leur précieuse aide, le Président propose de leur octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €, à l'identique de ce qu'à pratiquer la commune de Muzillac.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **SIGNER** la convention de versement de cette subvention exceptionnelle.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 09/12/2021

Le Président,

